



**Compte-rendu du conseil municipal de Sénéchas**  
**Séance du 25 janvier 2016**

L'an deux mille seize et vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : Cébelieu Martin, Chapelle Delphine, Devès Olivier, Camille Joseph, Laurent Odoux, Martin Roxane, Meurtin René, Stéphane Rabier, Toutin Catherine,.

Excusé : Camille Vignes qui a donné procuration à René Meurtin.

Secrétaire de séance : Martin Cébelieu.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente les conseillers délibèrent sur les points suivants :

**2016-001 : raccordement du hameau de Mallenches à la station d'épuration de Génolhac : Participation Assainissement Collectif (PAC).**

Les travaux d'assainissement devraient commencer mi-février 2016.

Les dépenses sont subventionnées à 64 %.

Reste à charge pour la commune une somme d'environ 115 000 €.

Les travaux consistent à créer 26 branchements. Théoriquement, chaque abonné devrait payer 4423 €

Cependant, la commune décide de prendre à sa charge 43,5 % de la somme restant à charge de la collectivité.

Le montant de la PAC, voté à l'unanimité, est donc arrêté à **2500 € par branchement**.

**2016-002 : achat d'une épareuse.**

La commune est équipée d'une épareuse montée sur le tracteur, qui permet d'entretenir les abords de la voirie communale.

Le matériel actuel est vétuste et quasi hors d'usage.

Le conseil admet l'utilité de ce type de matériel pour une commune rurale telle que Sénéchas.

Après consultation des fournisseurs locaux 3 devis sont examinés : 23000 €/HT – 21000 € HT et 18450 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir une épareuse SMA FAUCHEUX GAMME PRO USINE France MODELE GRIFFON 1546P bras déporté auprès de Cévennes Service Agri 110 route de St Ambroix à Rousson pour un prix global de 18 450 € H.T.

L'ancienne épareuse sera :

- Soit reprise par le fournisseur pour un montant de 1000 €
- Soit vendue à un particulier pour la même somme

Monsieur René Meurtin est chargé des négociations avec le vendeur et l'acheteur du vieux matériel et monsieur Devès est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

**2016-003 : remplacement d'un agent technique titulaire absent pour maladie ordinaire.**

Monsieur le maire explique le processus qui a permis d'aboutir à l'embauche de Jérémie SAINT-LEGER en remplacement de Jérôme Lanson (congé maladie ordinaire) à partir du 1er février 2016. Il sera payé 20h/semaine (20/35) sur la base de l'indice Brut 340 et IM 321 avec éventuellement le supplément familial. Il sera affilié au régime général et à l'IRCANTEC.



**2016-004 : avenant Centre de Gestion du Gard**

À l'unanimité monsieur le maire est autorisé à signer un avenant à la convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels et à la convention d'inspection santé et sécurité du travail. Cette convention est passée avec le centre de gestion du Gard et elle est prorogée jusqu'au 31 décembre 2016.

**2016-005 : adhésion d'un nouveau membre au SMD d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard**

3 abstentions, 7voix pour.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze faite par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien au syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

**Subventions aux associations 2016.**

3 associations ayant leur siège social sur la commune de Sénéchas ont déposé un dossier de demande de subvention. Un délai supplémentaire d'un mois est accordé afin d'aider les associations à compléter leur dossier de subvention.

Roxane Martin se tient à la disposition des associations pour les aider.

Les dossiers devront être déposés en mairie au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2016.